



**SEANCE D'INFORMATION DU CONSEIL DE
SECURITE SUR LA CONSOLIDATION ET LA
PERENNISATION DE LA PAIX**

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

**DECLARATION DE
S.E.M. MARCEL AMON-TANOH
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

New York, le 25 avril 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Prenant la parole devant notre Conseil pour la première fois, depuis la disparition subite de notre compatriote et ami, l'Ambassadeur TANOI-BOUTCHOUE, Représentant Permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies, votre collègue, je voudrais vous exprimer la reconnaissance du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, ainsi que la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens, pour la sincère solidarité exprimée à l'endroit de notre pays par le Conseil de Sécurité, ainsi que pour l'hommage que vous avez rendu au disparu et pour toutes les marques d'amitié que vous continuez d'exprimer à sa famille et à notre pays.

Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter votre pays, la République du Pérou, pour sa présidence du Conseil de Sécurité pour le mois d'avril, et de vous remercier de m'associer à ce débat sur la Consolidation et la Pérennisation de la Paix. Ce thème, comme vous le savez, interpelle mon pays, qui s'est engagé dans un processus original et ambitieux de Pérennisation de la Paix, notamment depuis la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'ONUCI.

La fin de la crise post-électorale, en 2011, a ouvert, en Côte d'Ivoire, une période de Paix fragile, qu'il était urgent de consolider, afin d'éviter tout retour de la violence, et de tourner définitivement la page de l'instabilité. L'action et l'appui de nos partenaires au développement, ainsi que le soutien direct des Nations Unies au côté du Gouvernement, ont été décisifs. En effet, la conjugaison des efforts nationaux et internationaux a abouti à la mise en place du « **Plan d'Action Prioritaire de Consolidation de la Paix** » 2011-2014 et 2015-2017, qui a bénéficié d'un financement global de 30 millions de dollars américains, et qui était articulé autour de plusieurs axes dont :

- La restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité communautaire,
- L'appui à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la réduction des risques de conflits.
- Le soutien à l'identification des populations vulnérables.

Ce plan a eu le mérite de révéler des besoins d'une plus grande ampleur, qui ont nécessité un engagement sans précédent de notre Gouvernement, afin de consolider durablement la Paix, et de rassurer les Ivoiriens sur la nouvelle orientation prise par leur pays. Le soutien de nos partenaires ne nous a pas fait perdre de vue que seul un processus de Consolidation de la Paix basé sur l'appropriation nationale et le leadership de l'Etat s'avère durable, en raison du consensus et de l'adhésion nationale qu'il suscite.

Pour mon pays, l'Etat est la clé de voûte des actions de Consolidation de la Paix et de sa pérennité. C'est dans cette perspective que le Président Alassane OUATTARA,

pendant la crise post-électorale, dans les conditions que chacun de vous a suivies, s'est attelé à préserver l'appareil de l'Etat, afin d'engager, dès la fin du conflit, l'œuvre de reconstruction et de Consolidation de la Paix dont nous sommes témoins.

Mon pays a choisi sa propre voie, afin d'asseoir durablement la Paix. Il met notamment l'accent sur le développement économique et la construction d'une économie performante, capable d'offrir des opportunités aux ex-combattants, afin de les éloigner des armes, de réduire la pauvreté et les inégalités, de créer des emplois pour les jeunes, et d'apporter à l'Etat les ressources nécessaires au financement des projets de sortie de crise.

Le relèvement spectaculaire de l'économie de la Côte d'Ivoire, au lendemain de la crise post-électorale, a favorisé l'émergence d'un Etat solide, qui a pris toute sa part dans les efforts de normalisation post-crise et de Consolidation de la Paix. Grâce à la volonté politique clairement affichée du Président Alassane OUATTARA, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est impliqué financièrement et dans des proportions rarement vues sur le continent, dans la mise en œuvre et la réussite du DDR et de la RSS, le renforcement de la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la reconstruction post-conflit.

Comme je l'ai dit devant notre Conseil en juin 2017, l'ONUCI a laissé derrière elle un pays debout et en Paix, avec une économie solide, des institutions crédibles et fiables, qui ont permis de résoudre les problèmes majeurs liés à la nationalité, au foncier rural, prémices de la crise, permettant d'ancrer définitivement la démocratie et la bonne gouvernance dans l'action publique.

Tirant les leçons de notre histoire récente, le Président Alassane OUATTARA a entrepris avec succès, à travers la Constitution de la 3^{ème} République, de réorganiser en profondeur la vie et l'espace politiques, afin que les élections ne débouchent inmanquablement sur des conflits.

Monsieur le Président,

Le débat qui nous réunit aujourd'hui, deux ans après l'adoption de la Résolution 2282 (2016) par notre Conseil, traduit l'importance que nous attachons collectivement à l'aboutissement de la Réforme de la Consolidation et de la Pérennisation de la Paix, menée dans le but de mieux accompagner les pays en situation post-conflit, et leur éviter tout retour à l'état de belligérance. Il est important de mentionner que la Pérennisation de la Paix devrait être une préoccupation partagée par tous les pays, y compris les pays en Paix.

Les attentes des pays en sortie de crise vis-à-vis de notre Organisation sont importantes. Nous devons continuer à servir de caution au déploiement des partenaires au développement, dans les premiers temps de la reconstruction post-conflit. L'exemple de mon pays permet, à cet effet, de poser quelques principes :

- La Consolidation et la Pérennisation de la Paix étant tributaires de l'état des institutions d'un pays après le conflit, l'action de notre Organisation et des autres partenaires devra consister, soit à renforcer l'Etat lorsqu'il existe, soit à le rétablir lorsqu'il s'est effondré. Toute action de la Communauté internationale en substitution à l'Etat restera superficielle et créera un effet d'accoutumance et de dépendance désastreux pour la Paix ;
- Pour être efficace sur le terrain, notre Organisation doit afficher une grande cohérence et intervenir sous une entité unique. Elle doit, pour cela, mettre fin à la dispersion de ses ressources et de ses actions constatées dans plusieurs théâtres post-conflit. Il s'agit donc pour elle de mettre résolument en avant sa vision du One UN ;
- Les Etats membres et les partenaires au développement doivent mobiliser les ressources nécessaires au profit des Nations Unies, dans le cadre du financement des actions de Consolidation et de Pérennisation de la Paix, par le Fonds d'appui à la Consolidation de la Paix.

C'est fort des enseignements de sa propre expérience que mon pays soutient le projet de Réforme du pilier Paix et sécurité proposé par le Secrétaire général, Monsieur Antonio GUTERRES, qui dresse les contours d'une architecture de la Consolidation de la Paix plus efficace. La Côte d'Ivoire appelle les pays développés, les partenaires multilatéraux et le secteur privé, à mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement et du Fonds d'appui à la Consolidation de la Paix, afin que les Nations Unies assistent plus efficacement les pays en situation post-crise.

Monsieur le Président,

Il importe également de souligner le rôle de la diplomatie préventive et en particulier, l'importance des mécanismes d'alerte rapide, dans la Consolidation et la Pérennisation de la Paix, et d'encourager notre Organisation à leur apporter une plus grande attention.

Je fonde l'espoir que le prochain examen de l'architecture de Consolidation de la Paix, en 2020, nous permette de revitaliser toutes les structures impliquées dans cette tâche et de renforcer la synergie de nos actions en la matière.

Je vous remercie.